Réf. Farde e-Assemblées : 2624794

N° OJ : **64**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition gratuite pour les étudiant.es de B2 et B3 du cursus design textile d'un espace d'exposition au niveau -3 des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique auprès du prêteur le samedi 24 novembre 2024 pour montrer ce qu'incarnent les "études préparatoires" dans le cadre de l'exposition temporaire Draft (Esquisse) qui sera en cours auprès du prêteur ainsi que pendant la période du mardi 22 octobre au samedi 24 novembre en vue de préparer le projet;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)